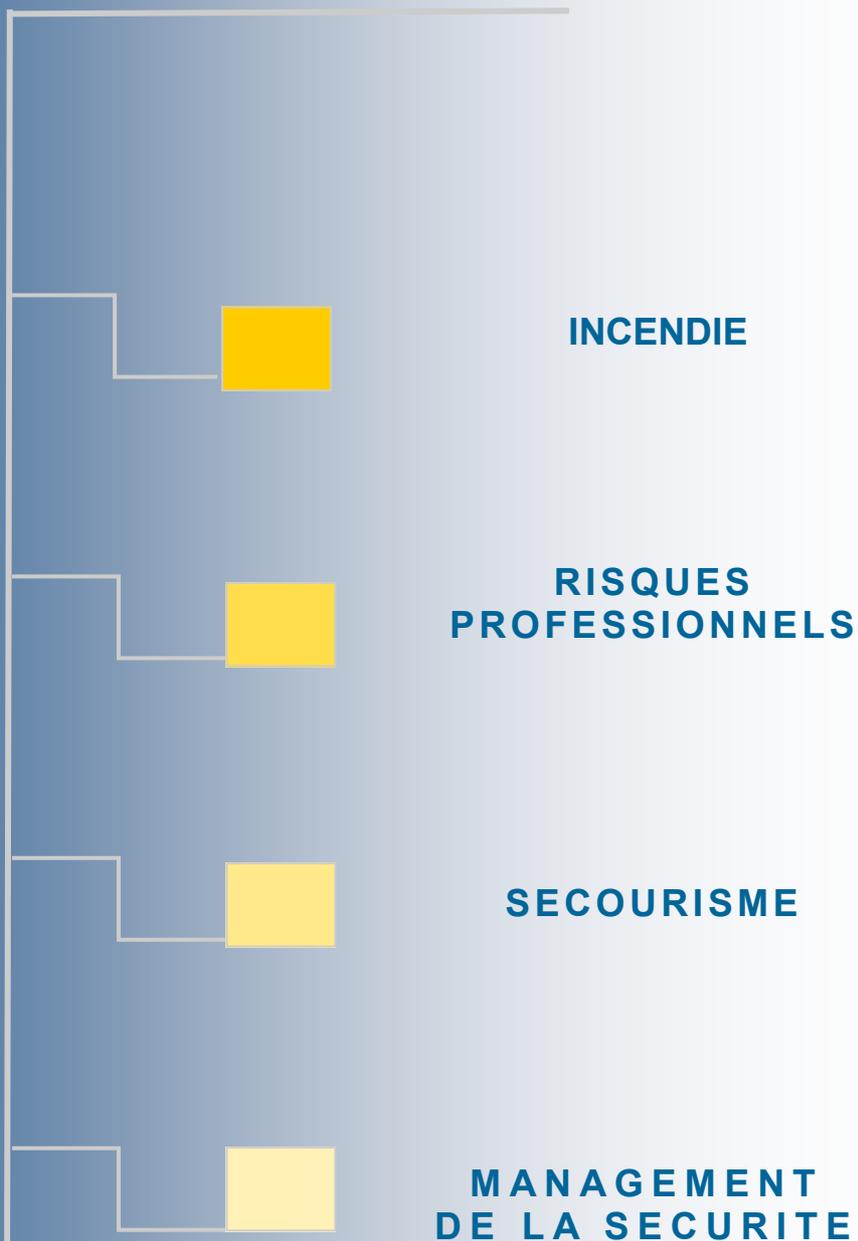


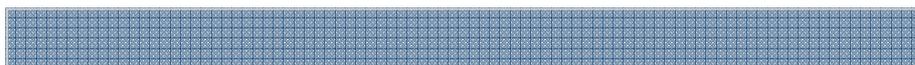
FORMATIONS

PASSER A LA PREVENTION ACTIVE



ZAC PORTE DE BEAUNE
410, RUE AMPÈRE
21200 BEAUNE

TEL 03 80 26 60 69 - FAX 03 80 26 53 20



www.bpi-acf.fr

Assistance Conseil Formation

410 RUE AMPERE
21200 BEAUNE
TEL : 03 80 26 60 69
FAX : 03 80 26 53 20

acformation@hotmail.fr

**Votre référence en matière de formation
secourisme, incendie et management de la sécurité.**

ACF est une société filiale de Beaune Protection Incendie
ACF Sarl au capital de 5000€ – RCS DIJON 502 906 613—CODE APE 8559A
Agrément formation n° 26 21 02500 21—Agrément SSIAP 1.2.3 : n° 21/08/00003

SOMMAIRE

Assistance Conseil Formation

Nos engagements	P 4
Méthodes et moyens pédagogiques	P 5

Sécurité incendie

Manipulation d'extincteurs sur feux réels	P 6
Équipiers de première intervention	P 7
Équipiers de seconde intervention	P 8
Formation incendie milieu hospitalier	P 9
Formation à l'évacuation	P 10
Appareils Respiratoires Isolants (A.R.I.)	P 11
SSIAP 1, 2, 3 (nous consulter)	

Santé au travail

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)	P 12
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)	P 13
Gestion des risques psychosociaux	P 14
Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)	P 15

Risques professionnels

Habilitations électriques	P 16
Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail	P 17
Évaluation des risques	P 18
Risques chimiques et C.M.R.	P 19
Arbre des causes	P 20
Formation ATEX	P 21
Modules de formations spécifiques	P 22

Formation au management de la sécurité

Sensibilisation sécurité / environnement	P 23
Personnel à activité source d'impact sur la sécurité et l'environnement	P 24
Responsable sécurité	P 25
Accueil des nouveaux arrivants	P 26

Modalités

Conditions d'inscription	P 27
Plan d'accès	P 28

NOS ENGAGEMENTS



- Nous informons clairement sur nos actions de formation
- Nous établissons un réel partenariat avec le demandeur afin de définir ensemble les objectifs et les attentes
- Nous conseillons les actions appropriées dans le cadre de nos compétences
- Nous contrôlons les démarches pédagogiques et nous assurons la bonne utilisation des outils correspondants
- Nous suivons attentivement le déroulement de ces actions et nous faisons le point régulièrement avec nos partenaires
- Nous veillons à l'environnement dans lequel se déroulent les actions
- Nous nous assurons de la compétence et de la qualification de nos formateurs et nos spécialistes
- Nous évaluons les actions de formation en fonction des objectifs préalablement définis
- Nous investissons dans la recherche et la création d'outils pédagogiques innovants
- Nous appliquons ces commandements et mettons en œuvre les procédures propres à améliorer la qualité de nos actions
- Par ces engagements, nous mettons à votre service, efficacité, rigueur, flexibilité, fiabilité et réactivité.

Méthodes et moyens pédagogiques

A.C.F

Méthodes pédagogiques

Des formateurs permanents expérimentés

Choisis en fonction de leur expérience professionnelle et de leurs aptitudes pédagogiques, les qualités des formateurs confèrent aux formations réalisme et pragmatisme pour plus d'efficacité. L'alternance de séquences théoriques et pratiques permet de valider la bonne acquisition des connaissances. La convivialité de cette méthode favorise la communication entre les participants.

Des actions ciblées

Les exigences réglementaires en matière de prévention des risques professionnels se veulent généralistes pour n'omettre aucun cas particulier. A des fins plus ciblées en matière de prévention, ACF vous propose des actions de sensibilisation sur les thèmes qui vous préoccupent en matière de prévention des risques professionnels. Les séances sont adaptées aux publics concernés et aux contraintes liées à l'activité de votre entreprise.

Les actions de formation

En intra, les formations sont adaptées aux besoins spécifiques de votre entreprise et de votre secteur d'activité. Un entretien préalable avec le responsable de votre entreprise permettra de les identifier.

En inter, les contenus sont prédéterminés et tiennent compte de principes fondamentaux. Ces actions présentent l'avantage du retour d'expériences avec d'autres entreprises et d'échange de bonnes pratiques.

Des formations qualifiantes

Des formations qualifiantes, sanctionnées par un examen, et conformes aux programmes nationaux sont réalisées dans le cadre d'agrèments officiels. Elles font l'objet d'une remise de diplôme après examen et validation du jury compétent.



Moyens pédagogiques

Le matériel de secourisme :

Mannequins, adulte, enfant, nourrisson.
Masques individuels pour chaque stagiaire.
Défibrillateur Semi – Automatique de formation.
Matériel de cas concret.
Cours vidéo projetés.
Support de cours pour chaque stagiaire.

Le matériel incendie :

Bac à feu écologique à gaz avec modules:

- Cage à explosion
- Feux d'huiles
- Tableau électrique
- Explosion huile et eau
- Feux d'écran ordinateur
- Feux moteur électrique

Moyens de diffusion :

Support informatique.
Vidéo projecteur.
Supports de cours pour les stagiaires.
Salles de formation.



Extincteurs de tous types (Eau, poudre, CO2).
Appareils respiratoires isolants.
Générateur de fumée froide.



DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie Milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoires isolants

Manipulation d'extincteurs sur feux réels

A qui la formation est-elle destinée ?

Le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour que ses salariés puissent faire face à un feu naissant.

Ainsi, l'ensemble du personnel est concerné par cette formation.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

La manipulation d'extincteurs sur feux réels permet d'apprendre à contrôler ses réflexes et ses émotions lors de la survenance d'un incendie. Le stagiaire va également acquérir un comportement et une gestuelle sécurisée lors de l'utilisation d'extincteurs.

Le programme :

- Les éléments du triangle du feu,
- Les différentes classes de feu,
- Les agents extincteurs,
- Les modes et procédés d'extinction,
- La manipulation de tous types d'extincteurs sur feux réels,
- Contrôle des connaissances par comportement.



Renseignements :

Durée :

1 heure
1 heure 30
2 heures

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Cette formation est un excellent moyen de sensibiliser le personnel à la sécurité. Elle insuffle de l'élan à l'ensemble de votre politique prévention au sein du site.



Sécurité Incendie

A.C.F



Équipiers de première intervention

A qui la formation est-elle destinée ?

Les équipiers de première intervention sont des membres du personnel capables de savoir réagir lors de la survenance d'un sinistre dans l'entreprise. Ils peuvent mettre en œuvre les moyens d'extinction et prendre en charge l'évacuation (guide file, serre file).

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Cette formation développe la capacité d'analyse et de réaction des équipiers désignés. Elle permet d'acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques en matière de sécurité incendie.

Le programme :

- les éléments du triangle du feu,
- L'appel et l'accueil des secours,
- Les différentes classes de feu,
- Les agents extincteurs et leurs actions,
- Les extincteurs portatifs,
- Les autres moyens d'extinction de l'entreprise,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.



Renseignements :



Durée :

4 heures

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Les équipiers de première intervention sont des acteurs de la gestion de crise en cas d'incendie. Ils peuvent limiter les effets du feu et faire évacuer l'établissement. Ils savent accueillir les secours et les diriger dans l'entreprise.



DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoire isolants



DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoires isolants

Équipiers de seconde intervention

A qui la formation est-elle destinée ?

Les équipiers de seconde intervention sont préalablement des équipiers de première intervention. Ils doivent être sensibles à la sécurité du site et se sentir capables d'intervenir avec des moyens d'extinction conséquents.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Les équipiers de seconde intervention seront les seuls capables de manipuler les moyens spécifiques (tuyaux, lances, poteaux d'incendie...) de votre entreprise. Ils peuvent gérer les modalités d'alarme et d'alerte et savent parfaitement travailler en équipe.

Le programme :

- Rappels théoriques (classes de feu, agents extincteurs, modes et procédés d'extinction...),
- Les causes de feu, d'explosion et de propagation,
- Organisation de la sécurité dans l'entreprise,
- Modalité de l'alarme, l'alerte, l'intervention,
- Rôle de l'équipe d'intervention,
- Mise en œuvre sur feux réels,
- Explication de l'utilisation des moyens de secours de l'entreprise, apprentissage du travail en équipe.



Renseignements :

Durée :

1 journée de
7 heures

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Cette formation est un excellent moyen de sensibiliser le personnel à la sécurité. Elle insuffle de l'élan à l'ensemble de votre politique prévention au sein du site.



Sécurité Incendie

A.C.F



Formation incendie



Etablissement type U, J

A qui la formation est-elle destinée ?

Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinctions. Art : U47 ERP

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

La surveillance de l'établissement doit être assurée par des employés spécialement désignés et entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours et à l'évacuation des résidents par transfert horizontal avant l'arrivée des secours. Art : J35 ERP

Le programme :

- les éléments du triangle du feu,
- L'appel et l'accueil des secours,
- Les différentes classes de feu,
- Les agents extincteurs et leurs actions,
- Les extincteurs portatifs,
- Les autres moyens d'extinction de l'entreprise,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Gestion du SSI / évacuation horizontale avec pratique
- Mise en sécurité des occupants avec pratique



Renseignements :

Durée :

3 h30 min
2* 2 heures

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent avoir lieu au moins une fois par semestre.

Art : J39 ERP



DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoires isolants





DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoires isolants

Formation à l'évacuation

A qui la formation est-elle destinée ?

Art. L231-3-1 : "... il appartient au chef d'établissement de mettre en place une organisation de la sécurité de son établissement. Il désigne le personnel chargé d'intervenir, définit les rôles et les missions. Les consignes relatives à la conduite à tenir en cas de sinistre doivent être actualisées et le personnel désigné formé, entraîné aux manœuvres nécessaires à la mise en sécurité des personnes".

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Connaître et appliquer les consignes générales et spécifiques de sécurité incendie. Acquérir les bons réflexes pour gérer une évacuation rapide et en bon ordre en appliquant la procédure d'évacuation prévue en cas de début d'incendie.

Le programme :

- Les origines d'un incendie et ses conséquences.
- Les consignes de sécurité de l'établissement.
- Les plans d'évacuation et d'intervention.
- L'organisation de l'évacuation.
- L'accueil des secours extérieurs.
- Le fonctionnement des extincteurs.
- Visite du site
- Les itinéraires d'évacuation.
- Les issues de secours.
- Le point de rassemblement.



Renseignements :

Durée :

1 heure 30
2 heures
2 heures 30

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Art. R 232-12-21 : "La consigne doit prévoir [...] des exercices au cours desquels le personnel apprend à connaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale.



Sécurité Incendie

A.C.F



Appareils Respiratoires Isolants

(A.R.I.)

A qui la formation est-elle destinée ?

La formation est destinée aux entreprises possédant des appareils respiratoires isolants pour des interventions en atmosphère viciée (fumées d'incendie, gaz toxiques, nettoyage de cuve...).

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Le port des A.R.I. n'est pas anodin et demande aux personnels désignés d'être familiarisés avec l'appareil. De plus, cette formation permet de connaître les règles fondamentales de sécurité lors d'une reconnaissance sous A.R.I.

Le programme :

- Les différents modes de protection respiratoires,
- L'A.R.I. : fonctionnement, autonomie, contraintes, précautions d'emploi, entretien courant de l'appareil,
- Équipement du porteur,
- Mise en place des liaisons,
- Technique de reconnaissance et d'intervention du sauveteur,
- Rôle des équipiers,
- Simulation d'intervention.



Renseignements :

Durée :

Formation
1 journée
Recyclage
1/2 journée

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Le personnel désigné pour intervenir sur feu avec l'ARI devra avoir une tenue de protection complète et aux normes. De plus, il faut impérativement qu'il ait suivi la formation d'équipier de seconde intervention pour la lutte contre l'incendie.



DANS CETTE PARTIE :

Manipulation d'extincteur

Équipiers de première intervention

Équipiers de seconde intervention

Formation incendie milieu hospitalier

Formation à l'évacuation

Appareils respiratoires isolants



Santé au travail

DANS CETTE PARTIE :

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Gestion des risques psychosociaux

Prévention et secours civiques niveau I

Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail



A qui la formation est-elle destinée ?

L'ensemble du personnel de l'entreprise peut devenir sauveteur secouriste du travail.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Les sauveteurs secouristes du travail vont connaître les risques liés à votre activité professionnelle. Ils savent adapter les gestes de premiers secours en fonction du bilan de la victime. Ils sont conscients des grands principes de la prévention.

Le programme :

- Reconnaître des risques persistants éventuels qui menacent encore la victime,
- Connaître les moyens de suppression des risques après l'accident,
- Chercher la présence des trois fonctions vitales,
- Savoir alerter ou faire alerter,
- Adapter les gestes de secourisme en fonction de l'examen de la victime,
- Mise en pratique des techniques de secourisme au travers de cas concrets (mise en œuvre du défibrillateur automatique)



Renseignements :

Durée :

12 heures

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Il est nécessaire de former son personnel S.S.T. afin qu'il y ait une répartition homogène des sauveteurs au sein de l'entreprise. Il ne faut pas oublier de prendre en compte tout le personnel (administratifs, encadrements...).



Santé au travail

A.C.F



Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

A qui la formation est-elle destinée ?

Le recyclage est destiné aux sauveteurs secouristes du travail ayant reçu la formation initiale l'année précédente ou un recyclage dans les deux années précédentes.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Le recyclage permet de faire un rappel des différents points de la formation initiale et de donner une information sur les nouvelles techniques de secourisme. Un débriefing sur les éventuels incidents survenus au cours de l'année est réalisé.

Le programme :

- Information sur le changement des techniques de secourisme au cours de l'année,
- Révision des gestes et mise en application lors de cas concrets,
- Remise à niveau de techniques de secourisme lors de la correction,
- Mise en œuvre du défibrillateur
- Études de cas,
- Synthèse.



Renseignements :



Durée :

6 heures

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Les sauveteurs secouristes du travail sont des acteurs internes de l'entreprise pour la prévention des risques. Ils peuvent être les interlocuteurs privilégiés des salariés et des membres C.H.S.C.T.

DANS CETTE PARTIE :

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Gestion des risques psychosociaux

Prévention et secours civiques niveau I



Santé au travail

DANS CETTE PARTIE :

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Gestion des risques psychosociaux

Prévention et secours civiques niveau I

Formation à la gestion des risques

Psychosociaux

A qui la formation est-elle destinée ?

Cette formation est destinée au personnel subissant un stress occasionné par des conditions de travail spécifiques à leur fonction (par exemple la multiplicité des tâches, la charge de travail, le travail aux intempéries...).

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

La gestion du stress permet aux stagiaires de reconnaître les situations susceptibles d'entraîner un stress et de savoir les aborder avec sérénité.

Le programme :

- Qu'est-ce que le stress ?
- Sa relation avec le stress
- Les conséquences du stress
- La prévention du stress
- L'évaluation des risques du stress
- Réactions aux situations de stress



Renseignements :

Durée :

1/2 journée

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Le stress au travail n'est en aucun cas un risque nouveau mais une prise de conscience. Certains pays d'Europe traitent ce sujet depuis des décennies. En France, la question commence à être étudiée depuis le début des années 1990.



Santé au travail

A.C.F



Prévention et Secours Civiques de niveau 1

A qui la formation est-elle destinée ?

Dans le cadre de la formation des citoyens acteurs de sécurité civile, il est institué une unité d'enseignement permettant d'exercer l'activité de « citoyen de sécurité civile » . (PSCI). Elle fait partie intégrante du module de formation « Prévention et secours civiques » inclus dans la filière « actions citoyennes de sécurité civile ».

Le programme :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme

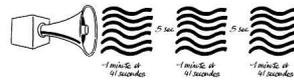
Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Dans notre société, il existe aujourd'hui, de la part du citoyen, une grande et légitime exigence en terme de sécurité. En outre, nous vivons dans un monde où les sources de risques, de dangers et de menaces sont multiples et variées, qu'ils surgissent en termes d'accidents domestiques ou du travail, de risques naturels ou technologiques, voire, ces dernières années, d'actes de terrorisme et de violences urbaines.

- Formation réalisée en partenariat avec les formateurs de la Fédération Française des Secouristes et Formateurs Policiers.



FFSFP



Renseignements :

Durée :

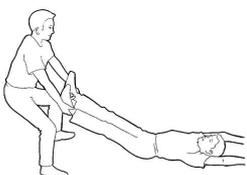
10 heures

Nombre de participants :

18 personnes max.

A savoir :

A ce titre, il est primordial que chaque personne sache appliquer ce vieil adage : « Il vaut mieux prévenir que guérir ! », afin d'acquérir les réflexes nécessaires pour assurer la sécurité au quotidien.



DANS CETTE PARTIE :

Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Gestion des risques psychosociaux

Prévention et secours civiques niveau 1



Risques professionnels

DANS CETTE
PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques
professionnels

Risques chimiques

Arbres des causes

ATEX

Modules spécifiques

Les habilitations électriques



Quelles formations pour quel personnel ?

- **H0-B0-H0V** : est destinée au personnel effectuant des travaux non électriques proches d'installations électriques sous tension en application des prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18 530.

Programme : notions élémentaires d'électricité, comment travailler en sécurité, conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.

- **BS** : Interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif).

Types d'opérations :

- remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants, ...
- remplacements de fusibles BT, réarmement de protection
- remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,...
- raccordement sur borniers (dominos, ...) en attente
- réarmement d'un dispositif de protection

Programme: adapté à l'activité et à la fonction des participants (Alternance théorie/pratique)

- **Pré-requis**
 - Pour les formations sur 1 jour et 2 jours, le participant doit :
 - Posséder des connaissances de base en électricité tertiaire,
 - Maîtriser la langue française.

Renseignements :



Durées :

BO-HO-HOV

Formation=1 jrs

Recyclage=1 jrs

BS

Formation= 2 jrs

Recyclage = 2 jrs

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Les salariés sont régulièrement soumis au risque électrique sans le savoir ou en le sous estimant. En plus des accidents corporels possibles, l'électricité est à l'origine de très nombreux incendies.



Risques professionnels

A.C.F



Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

A qui la formation est-elle destinée ?

Les membres du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail sont élus dans les entreprises de plus de 50 salariés. Les membres du C.H.S.C.T. doivent être formés à chaque réélection.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Cette formation permet aux stagiaires de connaître le cadre général de l'action du C.H.S.C.T. Les futurs membres pourront participer à la prévention des risques et analyser les accidents du travail.

Le programme :

- La sécurité et la prévention au travail,
- Aspects réglementaires de la sécurité
- Création, rôles, missions, moyens d'un C.H.S.C.T.,
- Fonctionnement d'un C.H.S.C.T.,
- Les autres acteurs de la sécurité en entreprise,
- Terminologie et statistiques des accidents du travail,
- Les différents types de responsabilités,
- Le document unique d'évaluation des risques,
- La prévention des risques liée aux entreprises extérieures



DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

Risques chimiques

Arbre des causes

ATEX

Module spécifique

Renseignements :

Durée :

3 jours (- de 300 salariés),

5 jours (+ de 300 salariés)

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail est l'élément moteur de la prévention des risques au sein de l'entreprise. Il se réunit pour cela une fois par trimestre au minimum et traite des questions relatives à la sécurité des travailleurs.





Risques professionnels

Évaluation des risques Professionnels (document unique)

DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

Risques chimiques

Arbre des causes

ATEX

Modules spécifiques

A qui la formation est-elle destinée ?

La formation à l'évaluation des risques professionnels est destinée aux chefs d'entreprise, aux personnes en charge de la mise en place du document unique. Elle est également conseillée au personnel participant à sa mise à jour et aux membres du C.H.S.C.T.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

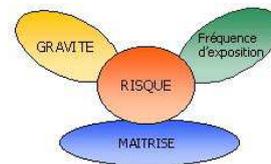
L'évaluation des risques est une obligation réglementaire. Il est nécessaire que le personnel en charge de sa rédaction soit formé à sa réalisation pour comprendre les objectifs, les méthodes et les moyens de mener à bien cette tâche.

Le programme :

- Définir ce qu'est un risque, un danger, une probabilité d'occurrence, une évaluation et un document unique,
- Les enjeux (réglementaires, juridiques, humains) et les acteurs de l'évaluation des risques,
- Méthodologie d'identification des risques (I.T.Ma.Mi, ...)
- Méthodologie d'analyse et d'évaluation des risques (grille d'évaluation, hiérarchisation),
- Mesures préventives,
- Application à un poste de votre entreprise.



Renseignements :



Durée :

1 journée

Nombre de participants :

8 personnes max.

A savoir :

L'évaluation des risques est le point de départ idéal pour la gestion de la sécurité au sein de son entreprise. Elle fait partie intégrante d'un système de management de la santé et de la sécurité (S.M.S.)



Risques professionnels

A.C.F



Les risques chimiques et C.M.R.

A qui la formation est-elle destinée ?

La sensibilisation aux risques chimiques est destinée au personnel des entreprises où sont manipulés, stockés ou fabriqués des produits chimiques et notamment des Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (C.M.R.).

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Cette formation permet aux stagiaires de pouvoir identifier les risques liés aux produits chimiques et C.M.R. de leur entreprise. Ils apprennent les moyens de prévenir ces risques et de s'en protéger.

Le programme :

- Définition d'un produit, d'une substance chimique et d'un C.M.R.,
- Connaissance des produits utilisés dans votre entreprise et des dangers qu'ils représentent,
- Contenu de la fiche de données de sécurité,
- Moyens de protection face aux produits chimiques,
- Moyens de prévention contre le risque chimique,
- Notions de premiers secours lors d'un incident impliquant des produits chimiques.



Renseignements :

Durée :

4 heures

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

En plus d'être la cause d'accident du travail et de maladies professionnelles, les produits chimiques peuvent également déclencher ou propager un incendie, exploser, et avoir des impacts néfastes pour l'environnement

DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

Risques chimiques

Arbre des causes

ATEX

Modules spécifiques





DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

Risques chimiques

Arbres des causes

ATEX

Modules spécifiques

L'arbre des causes (méthode ADC)

A qui la formation est-elle destinée ?

La méthode de l'arbre des causes peut être enseignée à la fois au chargé de la sécurité, aux membres du C.H.S.C.T., mais également aux différents membres de l'encadrement.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Grâce à cette méthode, le personnel formé va pouvoir analyser les accidents du travail et les incidents, afin d'établir des mesures correctives nécessaires pour traiter les causes. Ils vont également connaître les méthodes d'investigation pour recueillir les informations.

Le programme :

- Mécanismes des accidents, incidents et presque accidents
- Analyse des accidents
- Méthode de l'arbre des causes
- Mesures correctives, intégration d'une démarche prévention
- Critique de la méthode
- Ouverture aux autres méthodes d'analyse des accidents du travail



Renseignements :

Durées :

1 journée

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

La méthode d'arbre des causes n'est pas seulement utilisée pour l'analyse des accidents du travail. Elle peut être appliquée dans de très nombreux domaines tels que l'analyse des dysfonctionnements d'un système, dans les démarches qualité, etc.



Risques professionnels

A.C.F



Formation ATEX (ATmosphère EXplosive)

A qui la formation est-elle destinée ?

La formation est destinée au personnel ayant un rôle actif dans le domaine de la prévention des risques, afin de pouvoir assurer la sécurité dans les zones dites « ATEX » (ou atmosphère explosive).

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Les objectifs de la formation sont de savoir déterminer les zones de danger, mais également de connaître les méthodes d'analyse des risques en zone ATEX et d'en déduire les actions de prévention à mettre en place.

Le programme :

- Les objectifs de la directive
- L'évaluation des risques
- Contrôler l'atmosphère
- Zones et champs d'application
- La coordination dans le cadre des co-activités
- Les interventions en zone ATEX



DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

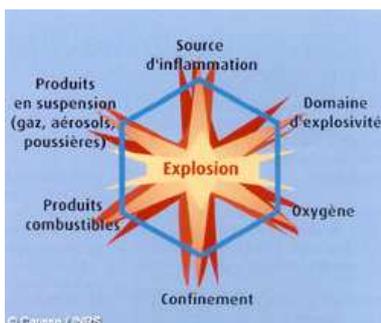
Risques chimiques

Arbre des causes

ATEX

Module spécifique

Renseignements :



Durée :

1/2 journée

Nombre de participants :

10 personnes max.



DANS CETTE PARTIE :

Les habilitations électriques

Le C.H.S.C.T.

Évaluation des risques professionnels

Risques chimiques

Arbre de causes

ATEX

Modules spécifiques

Risques professionnels

Modules de formations spécifiques

A qui la formation est-elle destinée ?

Les entreprises possèdent aujourd'hui du matériel très spécifique et des processus de plus en plus complexes. Les risques professionnels suivent cette tendance en devenant eux aussi de plus en plus spécifiques et complexes.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Les modules spécifiques de formation sont créés avec les données de votre entreprise sur le risque que vous avez choisi de traiter. Un support de cours informatique est conçu et va permettre la sensibilisation de votre personnel.

Exemple de modules spécifiques:

- Formation à la gestion de crise,
- Formation à des procédures internes concernant la sécurité ou la protection de l'environnement,
- Méthodologie de gestion des problèmes liés à la sécurité et à l'environnement,
- ...



Renseignements :

Durée :

A définir avec vous

Nombre de participants :

Selon le type de formation

A savoir :

La création du support de formation informatique est conservée et peut donner lieu à des recyclages les années suivantes. Vous pouvez également choisir d'acquiescer le support et de délivrer vous-même ces recyclages.



Formation au management de la sécurité

A.C.F



Sensibilisation sécurité / environnement

A qui la formation est-elle destinée ?

L'ensemble du personnel est concerné par cette sensibilisation, des plus anciens salariés, aux nouveaux arrivants.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Elle permet de sensibiliser les salariés en sécurité et en environnement. Ils peuvent ainsi s'imprégner de l'organisation interne en matière de prévention des risques.

DANS CETTE PARTIE :

Sensibilisation sécurité et environnement

Personnel à activité source d'impact

Chargé de sécurité

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme :

- Les accidents du travail,
- La réglementation,
- La prévention des risques dans l'entreprise,
- Les enjeux environnementaux,
- La gestion de l'environnement dans l'entreprise,
- Prévention des impacts environnementaux.



Renseignements :

Durée :

1 journée

Nombre de participants :

12 personnes max.

A savoir :

Cette sensibilisation est idéale pour les entreprises étant certifiées ou désireuses de l'être pour les domaines de la sécurité et de l'environnement. Les stagiaires sont plus attentifs quand des prestataires extérieurs viennent les sensibiliser.





Formation au management de la sécurité

Formation du personnel à activité source d'impact en sécurité / environnement

DANS CETTE PARTIE :

Sensibilisation sécurité et environnement

Personnel à activité source d'impact

Responsable sécurité

Accueil des nouveaux arrivants

A qui la formation est-elle destinée ?

La formation cible en particulier le personnel travaillant à des postes susceptibles d'être source de risques importants pour la sécurité et pour l'environnement.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Elle sensibilise plus particulièrement le personnel occupant des postes clés pour la sécurité de l'ensemble des salariés et pour l'environnement. Cette formation est nécessaire pour les établissements certifiés en sécurité / environnement.

Le programme :

- Les enjeux environnementaux,
- Les enjeux de la sécurité,
- Étude de l'organisation interne de l'entreprise,
- Étude des postes sources de dangers pour la sécurité et d'impact pour l'environnement,
- Étude des fiches de postes,
- La prévention sur les postes de travail.



Renseignements :

Durée :

1 journée

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

Cette formation permet aux stagiaires d'appréhender les sources d'impact à leur poste de travail. Ils sont ainsi plus appliqués à leur tâche.



Formation au management de la sécurité

A.C.F



Responsable sécurité

A qui la formation est-elle destinée ?

Cette formation est destinée au personnel en charge de la sécurité dans votre entreprise. Elle peut également concerner les chefs d'entreprise qui se consacrent eux mêmes entièrement à cette tâche.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Le personnel en charge de la sécurité a souvent plusieurs fonctions et n'a jamais réellement été formé à ces missions. Cette formation complète va permettre à votre chargé de sécurité de connaître les méthodes et les moyens nécessaires à la réalisation de son travail.

DANS CETTE PARTIE :

Sensibilisation sécurité et environnement

Personnel à activité source d'impact

Responsable sécurité

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme :

- Connaissance du poste de travail et de ces effets sur l'homme,
- Les interlocuteurs en matière de sécurité,,
- Principes de prévention, méthodes, moyens,
- Cadre réglementaire sécurité,
- Cadre réglementaire environnement,
- Lutte contre l'incendie, moyens de prévention,
- Lutte contre la malveillance,
- Présentation des I.C.P.E.,
- La sensibilisation du personnel.



Renseignements :

Durée :

4 jours

Nombre de participants :

10 personnes max.

A savoir :

En plus de ces missions liées à la réglementation, le chargé de sécurité possède un rôle important de sensibilisation du personnel. Il conseille également le chef d'établissement sur les orientations à prendre en matière de prévention.





Formation au management de la sécurité

Accueil des nouveaux arrivants

DANS CETTE PARTIE :

Sensibilisation sécurité et environnement

Personnel à activité source d'impact

Responsable sécurité

Accueil des nouveaux arrivants

A qui la formation est-elle destinée ?

La formation à l'accueil des nouveaux arrivants est destinée à la direction des ressources humaines, au responsable de la sécurité, aux membres du C.H.S.C.T. et aux chargés de la formation au poste de travail.

Pourquoi cette formation est-elle nécessaire ?

Elle permet d'expliquer les consignes avec clarté, de savoir sensibiliser à la prévention, de pouvoir assister les nouveaux arrivants à l'adoption des gestes et des comportements sécuritaires.

Le programme :

- Définition des objectifs de la formation à la sécurité
- Évaluation de la situation de travail et des risques du poste
- Choix et préparation des supports de formation
- Conception et dispense de la formation
- Validation de la formation auprès des stagiaires



Renseignements :

Durée :

1/2 journée

Nombre de participants :

10 personnes max.



1 - L'organisme de formation

ACF est un organisme de formation dont l'existence est déclarée sous le N° 26 21 02500 21. Les conditions de participation aux stages sont établies dans le respect des dispositions légales concernant la formation professionnelle continue.

2 – Généralités

Les stages concernés par les présentes « conditions générales » entrent dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. ACF se réserve la possibilité d'apporter à tout moment à ses catalogues, prospectus et dépliantes les améliorations et modifications jugées utiles. Les outils et documents pédagogiques, restent la propriété intellectuelle d' ACF et ne pourront, sans son autorisation préalable, être publiés, ou reproduits, par le client ou l'un des stagiaires.

3 – Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. Toute demande d'inscription à un stage de formation devient définitive après paiement d'un acompte de 30% du montant HT, TVA comprise, joint au bulletin d'inscription. Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage est limité. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et donnent lieu à un accusé de réception.

4 – Convocation programme

Environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

5 – Nature – Objet et durée du stage

Les nature, objet, durée des stages, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les connaissances requises pour suivre les stages, les modalités de contrôle de connaissance, la nature des diplômes sanctionnant éventuellement le bon déroulement des stages sont définis dans le catalogue d' ACF , dont le client reconnaît détenir un exemplaire et avoir pris parfaite connaissance. Il reconnaît à ce titre avoir reçu d' ACF une information complète. Pour tout stage sanctionné par un examen, un diplôme officiel ou un certificat est délivré aux stagiaires ayant participé à l'intégralité de la formation après règlement intégral de la facture. Dans le cas où il s'avérerait que les participants inscrits sont d'un niveau ou d'une qualification professionnelle insuffisante, ACF se réserve le droit d'en informer le client et demander le remplacement des dits candidats.

6 – Convention de formation

ACF propose des stages de formation professionnelle dont le montant peut venir en déduction de la contribution patronale au financement de la formation professionnelle continue, sous l'une des réserves suivantes : Le client s'engage à faire participer à ce type de formation les membres de son personnel

appartenant, notamment à ce titre, à l'une des catégories professionnelles suivantes : Chef du service sécurité ou adjoints, agents de surveillance, sapeurs-pompiers d'entreprise, gardiens, membres du CHSCT, équipiers de deuxième Intervention.

Le client s'engage à intégrer la formation comme partie d'un stage de formation professionnelle dispensé par ailleurs, à une catégorie de personnel dont la fonction implique nécessairement une bonne connaissance de la sécurité. Les modalités des enseignements dispensés par ACF , seront formalisés, à la demande du client, par une convention de formation professionnelle. Le client précisera également à ce titre sur le formulaire d'inscription s'il confie à un organisme tiers, en tout ou partie, la gestion de sa participation obligatoire.

7 – Remplacement – Report d'inscription – Annulation

7.1 Stages inter Entreprises

ACF offre la possibilité au client de remplacer le stagiaire qui ne peut assister à la formation par une autre personne de son choix ayant le même profil et les mêmes aptitudes. Toutefois cette faculté ne pourra plus être exercée par le client dès la formation commencée. Si le remplacement du stagiaire s'avère impossible, toute demande de report d'inscription ou d'annulation devra parvenir à ACF au moins 10 jours ouvrés avant la date de début du stage telle que fixée au recto.

En cas d'annulation du stage ou de demande de report à l'initiative du client ne pouvant plus être acceptée au-delà de 10 jours, ACF facturera au client un dédit de 50% du montant HT du stage. En cas d'abandon ou d'absence d'un stagiaire au cours du stage, ce dernier sera facturé en totalité par ACF .

ACF s'engage pour sa part à rembourser les frais d'inscription si elle est elle-même contrainte d'annuler un stage.

7.2 Exercices – instruction de stages Intra Entreprise

Toute demande de report, ou d'annulation devra parvenir à ACF au moins sept jours ouvrables avant la date fixée. Faute de quoi ACF facturera une participation aux frais engagés égale à 30% de la valeur de la prestation prévue.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité facturée sera de 50% de la prestation prévue.

8 – Prix – Conditions de paiement – Pénalités

Sauf dérogation acceptée par ACF les prix des stages de formation professionnelle sont payables à l'inscription sous les conditions visées à l'article 1 alinéa 2. Aucun règlement ne pourra être différé ou retardé pour quelque cause que ce soit.

Si le contrat détermine des conditions de paiement différentes, il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.

En application de la loi 921442 du 31 décembre 1992, tout défaut de paiement à l'échéance convenue figurant sur la facture entraîne, de

plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, l'application d'une indemnité, sur le montant TTC de la facture, calculée aux taux minimum de 1.5 fois le taux d'intérêt légal. Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement à l'échéance contractuelle et après mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'avoir à exécuter sous huitaine, restée sans effet, une indemnité de 15% des sommes dues (TTC) sera immédiatement exigible à titre de clause pénale, indépendamment de l'indemnité définie ci-dessus. Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés à la demande par l'organisme payeur extérieur, ACF réclamera des frais de formation et les frais annexes de restauration et d'hébergement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.

9 – Responsabilité

9.1 ACF en tant que dispensateur de formation sera responsable, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit, des dommages matériels et /ou corporels qui pourraient résulter des prestations fournies à ce titre et ce, suivant les dispositions en vigueur en matière de responsabilité civile. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages liés directement ou indirectement aux événements suivants :

Non respect ou mauvaise application des instructions, conseils et ordres des formateurs par les stagiaires ;
Non respect du Règlement intérieur d' ACF et des consignes de sécurité portés à la connaissance des stagiaires ;
Qualification professionnelle insuffisante du stagiaire par rapport au niveau d'inscription requis. Pour le cas où cette responsabilité serait véritablement démontrée conformément aux présentes conditions générales, le client pourra obtenir réparation de ses dommages, dans la limite des plafonds de garantie visés à la police « Responsabilité Civile » souscrite par ACF , qui lui seront fournis sur demande. Toutes autres indemnités de quelque nature que ce soit, sont expressément exclues, sans exception ni réserve, tout client étant et demeurant, dans tous les cas, pour le surplus, son propre assureur et ne pouvant opposer à ACF toutes dispositions ou clauses contraires.

9.2 Le client, pour sa part, pourra, selon les circonstances, être amené à répondre civilement, des dommages corporels et/ou matériels résultant directement ou indirectement des fautes qui pourraient être commises par ses stagiaires au cours de la formation. Il s'engage à ce titre, à faire son affaire personnelle de la souscription, auprès d'une police d'assurance couvrant les risques encourus à ce titre pour des montants suffisants.

10 – Clause attributive de juridiction

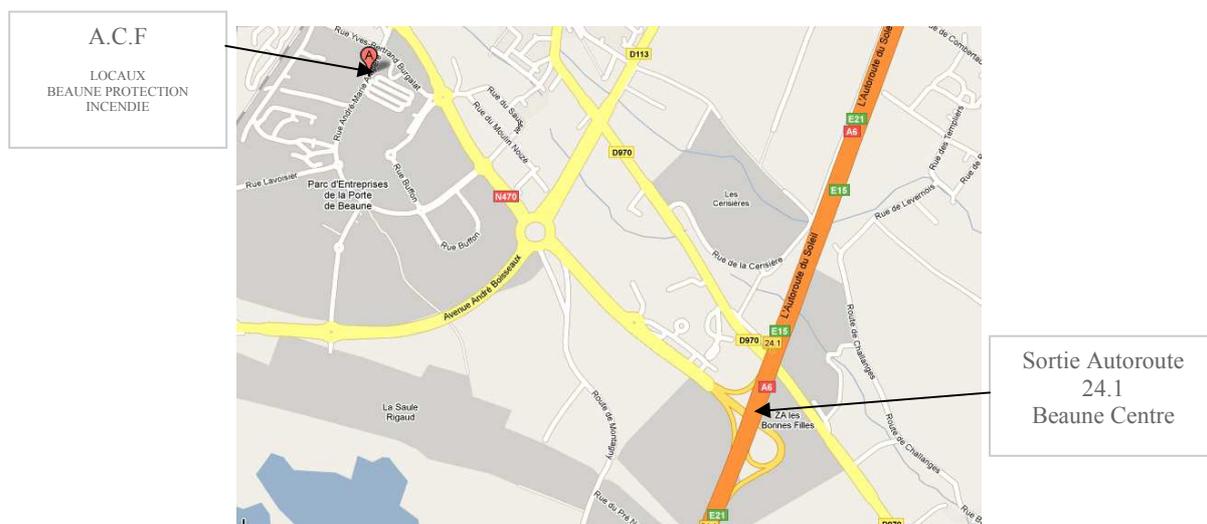
A défaut d'accord amiable, toutes contestations sont, de convention expresse entre les parties, de la compétence exclusive, sauf disposition légale contraire, du tribunal de commerce de Dijon, même en cas de demande incidente de recours en garantie ou de pluralité de défendeur.



www.bpi-acf.fr

Assistance Conseil Formation

410 RUE AMPERE
21200 BEAUNE
TEL : 03 80 26 60 69
FAX : 03 80 26 53 20
acformation@hotmail.fr



ACF est une société filiale de Beaune Protection Incendie
ACF Sarl au capital de 5000€ – RCS DIJON 502 906 613—CODE APE 8559A
Agrément formation n° 26 21 02500 21—Agrément SSIAP 1.2.3 : n° 21/08/00003